Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 39 (1901)

Heft: 33

Artikel: La destinée d'une goutte d'eau

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-198884

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à L'AGENCE DE PUBLICTIÉ HAASENSTEIN & VOGLER Grand-Chène, 11, Lausanne.

Montreux, Ger've, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg, St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall, Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abennements:

BUREAU DU « CONTEUR Y AUDOIS, » LAUSANNE

Suisse: Un an, fr. 4,50; its mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un al, fr. 7,20.

Les abonnements datent des fer janvier, f. avril, fer juillet et fer octobre.

S'adresser au Bureau du journal of aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent. Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Le vin.

S'il faut en croire le pasteur Dellient, l'auteur de la curieuse Histoire du Pays de Vaud par un Suisse, les Huns et les Vandales furent attirés en Helvétie par divers motifs, entre autres « par le plaisir de boire du bon vin de Lavaux et de La Côte. »

« Les Allemands, qui n'en sont pas moins connaisseurs, en boivent dans toutes les fêtes, poursuit notre historien. Un seigneur de cette nation, qui se trouvait à Cully, ayant bu jusqu'à l'excès et ne pouvant plus en avaler, s'en faisait donner des lavements.

» Le poète Philoxène, qui vivait sous Denis de Syracuse, ayant passé à Lavaux, souhaitait d'avoir le cou long comme une grue, pour prolonger et sentir mieux le plaisir d'avaler ce vin, et pour en conserver plus longtemps le goût.

» Non seulement on boit du vin de La Côte et de Lavaux avec plaisir, mais il est fort bon pour la santé ; il n'y a que l'excès qui soit nuisible. Un médecin de Berne a guéri des maux d'estomac invétérés, avec du vin vieux de Lavaux et du jambon de Mayence Sylirus, fa-meux médecin de Paris, prescrivait à ses malades le même remède et avec le même succès.

» Il n'est pas douteux, dit le célèbre Hoffmann, que le vin ne rende les hommes plus gais, plus dispos, plus spirituels et plus sages. L'expérience prouve que les nations chez qui il croit de bon vin, ont plus d'esprit que les peuples qui ne boivent que de la bière. Aussi les gens riches des pays du Nord font venir à grands frais des vins de Portugal, d'Espagne et de France.

» Le docteur Grillus, piémontais, est persuadé que les Grecs ont été appelés les pères de la sagesse à cause de l'excellence de leur vin, et qu'ils n'ont perdu leur ancienne réputation que depuis que les Turcs les ont obligés à arracher leurs vignes. La loi de Mahomet, qui défend l'usage du vin, a fait émigrer l'esprit de ce pays-là. On a replanté dès lors quelques vignes dans la Grèce, mais c'est pour le commerce.

» On lit dans les annales de France que l'esprit de la nation française a eu aussi deux éclipses, parce que les vignes furent deux fois arrachées, une fois par l'ordre de l'empereur Domitien, et l'autre par celui de Charles IX. Le vin de Suisse et d'Espagne était alors la ressource des Français.»

Dellient se préoccupe ensuite des moyens d'obtenir les meilleures vignes :

« Depuis un certain nombre d'années; dit-il, les Suisses ont planté mal à propos des vignes dans des terrains plats. Il faut des vignes, sans doute; le Ciel les a faites pour en jouir : on ne doit pas moins profiter de ce qu'il a créé pour nos plaisirs que pour nos besoins. Mais si le vin n'appartient qu'à nos plaisirs, il faut qu'il soit bon. Or il est bien sûr qu'un terrain plat n'est pas très propre à la vigne. Il est donc à souhaiter que l'on cherche quelque moyen d'encouragement pour engager les propriétaires à arracher les vignes plates. »

Comme on le voit, l'historien Dellient était non seulement un bon pasteur, mais encore un vrai Vaudois.

- Marie

? Question ?

On écrivait récemment au Signal de Genève : « Je parcourais dernièrement une vallée du Valais et je fus très surpris de tomber dans une troupe d'enfants chantant à pleins pou-mons : « Les bords de la libre Sarine. » C'était une école mixte en promenade; je crus d'abord, à leur chant, que c'étaient des petits Fribourgeois. Je m'approchai de l'un d'eux et le questionnant, je sus qu'il s'agissait d'une école de Champéry. Le régent m'apprit alors que les petits Valaisans se livrent largement à l'étude du chant.

» Les petits écoliers et écolières valaisans sont munis d'un recueil intitulé « Dieu et Patrie », sorti des presses de M. Piat, à Sion, recueil qui contient 135 chants variés, allant du canon facile aux mélodies plus compliquées.

une modeste préface conseille le chant dans les écoles et cela avec les arguments les plus judicieux.

» Par l'étude du chant, l'instituteur exerce les organes de la voix de l'enfant, lui fortifie la poitrine, développe la justesse de l'oreille et cultive en lui le sentiment du beau.

» Le chant en chœur habitue l'élève à l'attention, l'obligeant à s'observer lui-même et à observer les autres; enfin à se conformer à une foule de prescriptions.

» La leçon de chant est de tous les exercices celui que les enfants aiment le mieux ; le maitre qui sait tirer parti de ces dispositions et entretenir ainsi la bonne humeur dans sa classe, trouvera dans ce stimulant une source féconde de progrès.

» Par cet enseignement, on développe de plus en plus dans la jeunesse l'amour du chant et il est permis d'espérer que, plus tard, elle y trouvera de quoi occuper agréablement et utilement ses moments de loisir. »

Voilà de bien bonnes choses et très vraies. L'auteur de l'article que nous citons se plaint ensuite qu'à Genève — l'on en peut dire autant du canton de Vaud et de toute la Suisse romande - nos chants nationaux, particulièrement, ne sont pas assez chantés, dans les fêtes et réunions publiques ou de sociétés. Pourquoi ces chants ne sont-ils pas entonnés dans ces réunions? Pour la bonne raison que la plupart des assistants ne les savent pas ou n'en connaissent que la première strophe.

Ceci nous remet en mémoire la proposition que nous faisait, il y a quelque temps, un de nos lecteurs.

« Vous devriez, nous disait-il, poser une question dans le Conteur, à laquelle seraient appelées à répondre toutes les personnes s'intéressant au développement du chant populaire dans notre pays; tout spécialement MM. les instituteurs, dont le précieux concours en

pareille occurence est indispensable. Voici cette question:

« Quelles sont les dix - ce nombre me parait bien suffisant - de nos chants nationaux actuels, dont l'étude sérieuse devrait être obligatoire dans toutes nos écoles, primaires et secondaires?»

« Cette consultation, très intéressante à beaucoup d'égards, pourrait sans doute être utile aux personnés qui, dans notre pays, ont pris en mains la cause du chant et son développe-

Eh bien, la question est posée.

Nous accueillerons avec plaisir les communications qui nous seront adressées en réponse, à condition toutefois qu'elles ne soient pas longues. Le Conteur est petit et il aime la variété. Qu'on ne l'oublie pas.

La destinée d'une goutte d'eau.

Sous ce titre, M. Rosier, professeur-géographe, nous donne, dans son Manuel-Atlas, des détails fort curieux sur la destinée si changeante d'une goutte d'eau. Elle fait partie de la mer. Unie à d'autres gouttelettes, elle porte la barque du pauvre pêcheur, le majestueux paquebot ou le puissant navire de guerre. Elle est le jouet des vents qui là lancent contre le rivage ou s'ajoute aux puissants courants qui circulent à la surface des océans. La chaleur du soleil agit sur elle et la transforme en une vapeur légère qui s'élève dans l'atmosphère. Sans cesse ballottée par les vents, elle va, vient et accomplit d'étonnants voyages. Poussée vers les terres, elle est arrètée dans sa course par les montagnes; là, l'air s'élève et la vapeur, saisie par le froid, se condense. Elle s'ajoute à un nuage qui grandit, s'épaissit et bientôt tombe en neige sur la pente des monts.

La goutte d'eau est maintenant un léger flocon blanc de la forme d'une gracieuse étoile. Va-t-il rester éternellement dans le vaste cirque de rochers où le hasard l'a conduit ? Non, avec les autres flocons qui le pressent, il subit un nouveau changement d'état. Il devient une partie du glacier étincelant qu'admirent les touristes et qui met des années à descendre le long de la gorge qu'il remplit.

Graduellement la glace, exposée aux rayons du soleil, fond et s'écoule en un torrent boueux. La goutte d'eau a repris sa forme première; elle saute de pierre en pierre et descend rapidement la pente de la montagne. D'énormes blocs obstruent le lit du torrent; il les franchit d'un bond ou les contourne. Peu à peu, il se calme et se grossit d'autres ruisseaux qu'il

trouve sur sa route.

De la gorge sauvage, il passe dans une vallée encore étroite, mais moins inclinée. Il traverse les villages, fait tourner les roues des scieries et dérobe à ses rives des herbes et des fleurs qu'il emporte en se jouant. Toutefois, les tribulations de la goutte d'eau ne sont pas terminées. Un bruit sourd se fait entendre au loin; il devient plus distinct et remplit toute la vallée. Tout à coup le sol manque : la goutte-

lette est lancée dans le vide et se perd dans un nuage d'écume et de poussière d'eau.

La cascade franchie, la goutte d'eau roule plus paisiblement. Un lac est sur sa route; elle y séjourne longtemps, mais s'en échappe à la fin et fait ensuite partie d'un beau et large fleuve qui promène ses flots tranquilles à travers les plaines. La goutte d'eau se beurte aux piles des ponts superbes et baigne les quais des grandes villes. Elle s'attarde devant des barrages que l'homme a construits pour produire une chute capable de mettre en mouvement les machines des fabriques. Enfin, elle se mêle à l'onde salée de la mer. Mais son histoire n'est pas finie. Rentrée dans l'immense réservoir d'où elle était partie, elle ne cessera de circuler sur le globe en se transformant, et d'être entraînée dans le mouvement universel.

Pour le roi de Prusse!

Travailler pour le roi de Prusse? Chacun saît ce que signifie ce dicton. Mais d'où vient-il? Voilà ce que l'on sait moins...

Il y a un siècle et demi de cela, régnait sur la Prusse, qui venait d'être érigée en royaume, Frédéric-Guillaume Ier, et, sur la mode, royaume autrement important, le fameux Lubin, coiffeur de la

De la cour de France, bien entendu! La France ne donne-elle pas le ton, la mode et le goût, depuis qu'il y a une France?

Or, c'était maître Lubin, l'architecte de ces édifices compliqués qui exhaussaient, encore plus que leurs talons, la taille des nobles dames d'alors, et

qui nécessitaient autant de souplesse dâns la main que de sûreté dans le coup d'œil. Aussi les perruquiers étaient-ils considérés comme de véritables artistes, et, seule de toutes les corporations, la leur avait-elle le droit de porter

Parmi les apprentis de maître Lubin se trouvait un jouvenceau doux et timide comme une jouvencelle, qui répondait au prénom de Léonard.

Léonard était profondément épris de son art... et de la fille de son patron, la gente Olivette, déli-cieuse demoiselle au frais minois et à l'air éveillé. Ces deux passions étaient également malheureu-

ses, maître Lubin ayant solennellement déclaré que, pour devenir son gendre, il faudrait d'abord mériter sa succession et que pour devenir son successeur, il faudrait d'abord coiffer une tête couron-

- A mon gendre seul, je concéderai le privilège de « perruquier de Sa Majesté ». Seul, le perruquier de Sa Majesté pourra être mon gendre≠épétait-il. C'était un cercle vicieux ?

Un jour, Léonard reçut une lettre d'un sien oncle, cordonnier de son état, protestant de sa religion, et établi à Berlin depuis la révocation de l'édit de

Ses affaires prospéraient, et il invitait son neveu à venir s'installer près de lui, les gens et les choses de France étant fort goûtées à l'étranger, en vertu sans doute du proverbe:

« Nul n'est prophète en son pays. » Léonard hésita un peu...

Quitter son pays, sa gentille Olivette, cela lui faisait gros au cœur.

Mais celle-ci, consultée, le décida à partir.

La fine mouche avait lu dans le jeu de son père, jugeant qu'il ne pourrait longtemps se passer de son second.

Il serait donc forcé de capituler, surtout lorsque Léonard reviendrait avec le titre de « perruquier de Sa Majesté le roi de Prusse ».

Aussi, d'après son conseil, garda-t-il le secret sur le but de son voyage, demanda simplement un congé à son patron marri et dépité et quitta les bords de la Seine pour ceux de la Sprée.

Son oncle ne l'avait pas trompé: il avait une brillante et aristocratique clientèle qu'il partagea avec lui, l'un chaussant, l'autre coiffant tous les élégants et élégantes de la capitale, et Léonard fut bientôt aussi à la mode à Berlin que maître Lubin à Paris. Une seule chose manquait à son bonheur: coiffer

une tête couronnée et accoler à son nom ce titre si désiré « Perruquier de Sa Majesté ».

Aussi quelle émotion, quelle joie, lorsque la reine le fit demander! Sans doute la cour de Frédéric-Guillaume n'était

pas celle de Louis XV; mais enfin c'était toujours la Cour.

Léonard se rendit au palais, à l'heure indiquée, l'épée au côté, le tricorne sous le bras, le jarret, tendu et la bouche en cœur. Il fut introduit.

Sous sa main habile, les cheveux peignés, nattés, poudrés, s'élevèrent en échafaudages gracieux, légers et solides à la fors, au-dessus du front de ses augustes clientes, éblouies et charmées. Léonard reçut force compliments des plus flatteurs:

- On se croirait à Versailles! déclarèrent les dames ravies.

C'était le suprême éloge.

Léonard se préparait à se retirer quand une voix rude résonna désagréablement à son oreille, lançant cette phrase aussi injurieuse pour son talent que pour les augustes têtes confiées à ses soins : — Que signifie cette mascarade ?

C'était un personnage sec, maigre, d'assez piètre mine, à l'air furibond... Il portait sa canne sous le bras et son chapeau sur la tête.

Ce détail significatif, joint à la terreur peinte sur tous les visages et au plongeon précipité de toutes ces hautes coiffures dans un nuage de poudre, an nonça au pauvre perruquier le roi Frédéric-Guil-laume I^{er}, le « Roi Sergent », comme on disait.

Ce n'était pas un prince commode que ce père du grand Frédéric. Aussi ladre que brutal, il nourrissait ses fils de pain moisi, refusait la moindre parure à sa femme, portait des habits râpés et, pen-dant tout son règne, les mêmes boutons de cuivre que l'on décousait d'un vieil uniforme pour les mettre à un neuf.

Son entrée produisit donc une sensation fort désagréable.

La reine balbutia quelques excuses sur la réception du nouvel ambassadeur de France et le désir de lui faire honneur.

Frédéric l'interrompit brutalement:

- Etes-vous folle et supposez-vous que je tolère de vous voir ainsi attifée :

Et se tournant vers Léonard, tremblant et décontenancé:

- Tu as fait là de belle besogne, drôle; avise à la réparer de ton mieux. Rase immédiatement ces péronelles, et, quant à vous, madame, ajouta-t-il en se tournant vers la reine qui cherchait à l'apaiser, si je ne vous traite pas comme vos filles, c'est qu'il serait inconvenant qu'une reine de Prusse ait la

Prières et protestations furent également inuti-

On dut obéir et se soumettre.

Quand l'exécution fut terminée, le roi, impassi-ble, s'adressa à l'exécuteur consterné:

Toute peine mérite salaire, dit-il; que t'a donné la reine?

 Dix florins, sire, répondit Léonard hésitant.
 Dix florins! En vérité, madame, vous n'êtes pas généreuse, et ce garçon emporterait dans son pays une piètre idée de notre cour...

— Sire, je croyais,... balbutia la reine, stupéfaite de ce reproche qu'elle attendait tout autre.

— Je serai plus large et payerai mieux tes servi-ces, mon garçon. Combien te dois-je pour avoir exécuté mes ordres?

— Sire... ce qu'il plaira à Votre Malesté, dit le perruquier rassuré.

- Mettons vingt florins... Cela te va-t-il?

 Oui, sire, répondit Léonard, enchanté, s'inclinant jusqu'à terre.

- Aïe! Aïe!

Les coups de canne tombaient, dru comme grêle, sur son échine courbée, tandis que le « roi sergent » comptait sans se presser :

— Un florin, deux florins...

Et, pour la première fois de sa vie, Frédéric fut prodigue!

Léonard, moulu et brisé, se hâta de revenir en France. Lubin venait de mourir; aussi eut-il, sans difficulté, sa succession et sa fille. Il devint fort à la mode et put faire graver sur son enseigne:

PERRUQUIER DES COURS DE FRANCE

ET DE PRUSSE

Il avait payé ce droit assez cher!

Il garda le silence sur sa mésaventure, mais quand on plaisantait devant lui la ladrerie de Fré-

 Moi, je l'ai trouvé trop généreux, répondait-il en se frottant les côtes; Dieu vous garde de travailler pour le roi de Prusse! ARTHUR DOURLIAG.

L'assesseu et lo menistre.

Tsacon n'a pa zu lo bounheu dè poai allâ recordà dein clliâo grantès z'écoulès dè vela et tsacon don ne pâo pas ein savâi atant qu'on menistre âobin on avocat. Po la leingua, on dévezè coumeint on sâ et, s'on a pas bouna plliatena, salut po portâ lo toste à la patrie à l'abbayi! faut cein laissi férè à clliâo qu'ein såvont mé què vo et que påovont déblliottà su on chapitre tandi duès z'hâorès dè teimps sein crotsi ni quequelhi et sein pi baire on verro âo maitein dè lâo discou, qu'on ein vai jamé la finition, kâ, quand l'ont tot de, l'ont onco adé oquiè à derè.

Cllião mina-mor que sont dinse sont coumeint lè fennès et cein mé fe rassoveni onco à ion dè clliâo bons vilho dittons que sè dit: Eintre no sai de, dion le fennès quand l'ont tot de. (Entre nous soit dit, disent les femmes quand elles ont tout dit.)

Bréfe! po ein reveni, vo deré que noutr'as-sesseu est on bin brav'hommo, que l'est mimameint dao conset de perrotse; l'a prao cabosse assebin, pisque l'est dein la justice dè pé; mà, po la niaffe, ma fai, salut! l'est ccumeint bin d'autro, dévezè coumeint sâ et coumeint tot lo mondo. Coudhiè bin fignolâ dâi iadzo ein dévezeint, kå diabllio! quand on est assesseu, on est pas lo premi cocardier venu et faut on bocon férè vaire qu'on est dein lè z'autoritâ!

Noutr'assesseu démâore proutso de la tiura et, avoué lo menistre sont, coumeint dè justo,

L'an passà, que l'avài fe boutséri, l'invitàvè soveint lo menistre po dînâ, kâ savâi que l'amâvè prâo la sâocesse à grelhi, lè piotons, lè z'attriaux et tota cllia bouna tsai dè caïon que vo redzoïè dza lo pétro rein què dè la vaire.

L'avâi don dza invitâ on part dè iadzo et noutron menistre qu'amâvè destra cllia boustifaille, s'ein étâi gaillâ relétsi lè pottès, et du ce, cauquiès senannès s'étiont passaïès sein que l'assesseu l'âi ausse de dè reveni medzi oquiè avoué li, et la réson l'étâi que la sâocesse à grelhi étâi tota rafalaïe, lè z'attriaux aviont passà lo niâo dâo cou du grantein assebin avoue lè piotons et lo resto. Ne restâve perein dâo caïon què lo salâ qu'étâi dein la seille, lè jambons, lè saocessons, la saocesse ão fédze et lo lard que faillai laissi onco on part dè teimps à la tsemenâ dévant dè poai alla ein déguelhi po dao dina.

Tot parai, on dzo que l'assesseu avâi bin idée dè medzi dâi z'aillettès, don dâi coûtelettès, sa fenna ein avâi met couaire avoué de la campoûta et dài truffès boulaitès, que cein est rudo bon.

Adon, ne faut te pas que tandi que l'étiont à medzi cliâo z'aillettès, lo menistre s'aminè à l'hotò po montrà à l'assesseu onna lettra que l'avâi reçu dào synode, et à l'avi que l'eintra, que l'eût cheintu cllia boun'odeu dè campoûta, dè bio savâi que l'a guegni su la trabllia et Dieu sâ! sè peinsâ petétrè ein limimo: « Charrette! que ne séyo pas venu pe vito! » Et ve fe ein sorizeint:

— Ah! ah! lè gormands! vo fédès adê dâi repés dè râi, vo; dâi coûtelettès! bouna pedance! Dein ti lè cas, assesseu, vo z'itès on hommo pou à plleindrè, kâ tsacon ne pâo pas s'accordà ti lè dzo dè cllia tant bouna medzaille, coumeint vo!

Adon l'assesseu, que volliàvè l'âi férè à vaire que n'aviont rein remedzi dè cllia tsai du